

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-164/PR/MERN approbation du Budget Prévisionnel d'Electricité Djibouti pour l'exercice 2021.

n° 2020-164/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
27 décembre 2020

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro
31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Délibération n°115 du 21 Janvier 1960 créant l'Electricité de Djibouti

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 Janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 Mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°77-079/PR/MRI du 20 Décembre 1977 portant réorganisation des statuts de l'ELECTRICITE DE DJIBOUTI

VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 Juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et Commercial

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 Juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 Mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 Mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 Mai 2019 fixant les attributions des ministères

VULes Articles 4 et 6 de Statuts d'ELECTRICITE DE DJIBOUTI

VULa Délibération n°630 du 22 Novembre 2020 et le Procès-verbal du 150ème Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2021

SUR Proposition du Ministre de l'Energie, Chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le Budget Prévisionnel de l'Etablissement pour l'exercice 2021 s'établit comme suit (en Milliers de FD)

– En produits :.....	29.479.676	– En charges	
.....	28.672.545	– Soit un Résultat bénéficiaire	
.....	+ 801.131	– Montant des investissements :.....	26.226.679
Participation des tiers aux investissements :.....	1.779.489	– Emprunts, capital à rembourser	
.....	1.487.951	ARTICLE 2 : Le Présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.	

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH